La classe 1880. — La décision ministérielle congédiant les soldats de la classe 1880, a reçu son exécution depuis quelques jours, dans la garnison de Lille. Ce sont surtout les soldats du train, de l'intendance, de l'administration et du corps des infirmiers qui ont été congédiés. Cette décision a pour but de diminuer les effectifs des corps non-combattants et de maintenir ceux des troupes de ligne.

Louis Godard, l'aéronaute bien connu à Lille, est mort. Son nom restera parmi les noms célèbres de l'aérostation de notre époque.

Godard avait pris part à l'ascension du *Géant*. en 1863. Quand le ballon, par suite de la rupture d'une pièce de l'appareil commença à donner des inquiétudes aux passagers, Godard fut d'avis de descendre, avis qui prévalut. Néanmoins, la descente fut pénible, la nacelle fut traînée sur un parcours d'un kilomètre, et quelques personnes n'en sortirent que blessées.

Pendant la guerre de 1870-1871, Louis Godard, qui était enfermé dans Paris, s'éleva en ballon et rejoignit le gouvernement de la Défense nationale, à Tours. Il fit partie d'une commission spéciale d'aérostation et n'a cessé jusqu'à son dernier jour de s'occuper d'ascensions et de faire des expériences. Il meurt avant d'avoir vu la direction des ballons devenue chose pratique et usuelle.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous recevons un procès-verbal de la dernière réunion de la chambre syndicale des trieurs de laines. Aucune signature ne nous garantit l'authenticité de ce document. Nous prions les intéressés de vouloir bien réparer cet oubli.

NORD

LE GÉNÉRAL CORNAT. — Le nouveau commandant en chef du 18e corps, le général Cornat est, à double titre, un de nos compatriotes ; né à Sailly-sur-la-Lys, non loin d'Armentières, il a longtemps commandé un régiment à Lille, et, avec ce régiment, a pris une part glorieuse à la guerre de 1870.

Nous empruntons à l'intéressante publication de M. Roger de Beauvoir, *Nos Généraux*, les détails biographiques qui suivent sur le général Cornat :

« Né le 28 février 1828, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais); arme, cavalerie : entré au service, 15 novembre 1843 (Ecole polytechnique): sous-lieutenant, 1er octobre 1845; lieutenant, 15 mars 1849; capitaine, 10 mars 1852 ; chef d'escadron, 30 novembre 1859; lieutenant-colonel, 11 juillet 1864; colonel, 29 février 1868; général de brigade, 24 juin 1871 ; général de division, 30 décembre 1875.

» Légion d'honneur: chevalier, 7 août 1859 ; officier, 5 septembre 1870; commandeur, 16 août 1872; grand-officier, 8 juillet 1881. »

Malgré ses soixante ans, le général Cornat s'est conservé jeune, mince, alerte et est resté en possession de tous ses moyens comme cavalier. Il possède à fond toutes les connaissances hippologiques nécessaires à l'homme de cheval, en général, et particulièrement au cavalier de guerre. Sur le terrain, c'est un officier de grand élan, impétueux, entraînant, chargeant comme il convient, à la tête de ses escadrons, et ne permettant pas qu'on lui dispute l'honneur afférent à son grade d'être le premier au choc et au danger.

Dans sa jeunesse, il fut *pipot*, c'est-à-dire polytechnicien; mais il est probable qu'il rêvait d'autres romans que ceux qui éclosent dans les bâtiments sombres de la rue Descartes sur les confins de la montagne Sainte-Geneviève. Il échangea, en effet, l'Ecole polytechnique pour l'Ecole de Saumur, et au lieu d'un médiocre ingénieur, il fit un excellent officier de cavalerie. Il a longtemps servi aux chasseurs d'Afrique, où il a laissé des souvenirs de vigueur et d'intrépidité.

Capitaine en 1852, chef d'escadron sept ans plus tard, il a fait les guerres de Crimée et du Maroc. Au Mexique il a obtenu plusieurs citations à l'ordre de l'armée, notamment aux combats de Zamora (20 février 1864) et de Teiscaltitcha (novembre et décembre 1863.)

En 1870, il était colonel du 4e dragons à Lille.

A la bataille de Rezonville (16 août), au moment même où le général de Clérembault parvenait sur le plateau et que tout semblait perdu, le colonel Cornat, après avoir traversé le profond ravin qui séparait sa position de celle de l'ennemi, enleva vivement son premier escadron au cri de : « *A moi, dragons* ! » sabrant les cuirassiers de la garde royale prussienne et les obligeant à battre en retraite vers Mars-la-Tour.

Cette journée est citée comme la plus sanglante de la campagne. « Ce n'était plus une attaque, dit le général Bonie dans son livre sur *la Cavalerie française en 1870*, ce n'était plus un combat, mais une mêlée vertigineuse, un tumulte furieux, une sorte de tourbillon dans lequel 6,000 cavaliers de toutes couleurs, de toutes armes, s'engorgeaient indistinctement, les uns avec la pointe, les autres avec le tranchant. »

Les pertes dans cette bataille de douze heures furent énormes de part et d'autre.

De notre côté, seize mille cent vingt-deux hommes et huit cent trente-sept officiers avaient été mis hors de combat. Les Allemands, eux, avaient perdu sept cent onze officiers et quinze mille soixante-dix-neuf hommes.

Lors de la capitulation de Metz (9 octobre 1870), le colonel Cornat fut envoyé en Allemagne comme prisonnier de guerre.

A son retour de captivité, il fit partie de l'armée de Versailles, et, après la répression de la Commune, fut nommé général de brigade et envoyé d'abord à Lille, puis à Verdun. En 1875, il reçut les étoiles de divisionnaire et alla prendre à Lunéville le commandement de la 2e division de cavalerie. Quelque temps après, il fut appelé à commander le 4e corps d'armée au Mans.

Le général Cornat est un soldat correct, très actif, travailleur, ferme et brusque sans affectation.

Bien qu'ayant fait toute sa carrière dans la cavalerie, il s'occupe beaucoup de l'infanterie et préconise l'offensive à outrance, s'efforçant, par tous les moyens possibles, de faire entrer cette idée d'offensive sans le caractère de ses soldats pour le jour où la France aurait à prendre les armes. Il est marié à la fille aînée du général de brigade Maret, dont la seconde fille a épousé le général Zentz d'Alnois, ancien commandant du 11e corps d'armée, à Nantes, et aujourd'hui président du comité consultatif de l'infanterie.

Industriels du Nord à Rome. — Nous recevons de Rome la dépêche suivante :

« Rome, 21 février. — Aujourd'hui, arrivée du pèlerinage formé par les membres de la commission industrielle des cercles catholiques.

» Il compte 115 patrons, délégués par 1,000 autres, qui représentent plus de 100,000 ouvriers.

» Cette grande et consolante manifestation produit ici une profonde sensation

» L'audience du Pape est fixée à lundi. Une adresse de dévouement sera lue, à laquelle le Saint-Père daignera répondre par un discours.

» Le bureau est composé de MM. André, Harmel, Challière, Ferrodière, etc. »

Arrestation des assassins de Mastaing. — La gendarmerie de Bouchain a opéré vendredi soir l'arrestation des trois meurtriers du sieur Lefebvre assassiné il y a trois mois à Mastaing. Ce sont les sieurs Constant Lefebvre, Pierre-André Pecqueur et Charles Mieus, domiciliés à Mastaing. Ils ont été immédiatement conduits à Bouchain.

Plus de deux cents personnes les ont accompagnés en chantant la *Marseillaise* et le refrain : « Tu t'en vas et tu nous quittes ». De Bouchain, les trois misérables ont été transférés samedi matin à la prison de Valenciennes où ils ont été écroués. Deux d'entre eux ont fait des aveux complets; le troisième, malgré les charges relevées contre lui, persiste à nier.

Anzin. — *Démonstration en faveur des Sœurs.* — On lit dans l'*Echo de la Frontière* : « Les habitants de cette commune ont adressé au Conseil municipal une pétition protestant contre le renvoi des Sœurs.

» En moins de deux jours cette pétition a été couverte de 1,895 signatures, dont 1,260 signatures d'hommes !

» Devant cette manifestation éclatante, nous espérons que le Conseil municipal d'Anzin reviendra sur sa décision.

» Les conseillers municipaux ne sont que les délégués de la population et celle-ci vient de leur signifier sa volonté.

» Nos conseillers ont été nommés par 600 voix et 1,260 électeurs leur déclarent qu'ils ont mal fait !

» Les libertaires se sont toujours déclarés les serviteurs respectueux du suffrage universel et de la volonté de leurs concitoyens; nous allons voir s'ils mettent leur conduite d'accord avec leurs déclarations.

» Jeudi, les femmes d'Anzin ont remis au maire leurs pétitions aux cris mille fois répétés de : vivent les sœurs !

» Puis, une foule, composée de plus de six cents mères de famille, s'est rendue de la mairie devant l'établissement des sœurs et a longtemps acclamé ces dernières.

» Fortement impressionné par ces démonstrations, le maire, M. Jacqmin, a promis d'assembler d'urgence son conseil, et de rendre une réponse d'ici huit jours !

» L'indignation est grande, parmi toute la population d'Anzin et principalement chez les mineurs et les autres ouvriers, lesquels depuis longtemps ont apprécié et admiré le dévouement de nos sœurs envers les enfants pauvres de la commune ».

Douai. — *Une série d'accidents.* — Un enfant âgé de 7 ans, demeurant chez ses parents, rue Bra, vient d'être victime d'un bien triste accident. En voulant faire frire des pommes de terre, le pauvre petit fit un mouvement si malheureux qu'une partie de la graisse brûlante lui tomba sur le visage. Le jeune imprudent est couvert d'affreuses brûlures.

— A Lambres, chez les époux Linez, débitants de boissons près du pont Jaune, un locataire, le sieur Verrier, pilote, est tombé du haut de l'escalier et s'est ouvert le crâne. Son état est considéré comme désespéré.

— Le territoire de Lambres a été le théâtre d'un second accident. Le maréchal-ferrant de Courchelette, qui venait de toucher, à Douai, une somme importante (600 francs environ) retournait à son domicile vers 3 heures du matin, lorsqu'arrivé à la hauteur de l'écluse de Lambre, trompé par la profonde obscurité qui régnait à ce moment, le malheureux tomba dans la Scarpe.

Le lendemain, au point du jour, on retrouvait le cadavre à l'endroit même de la chute. Le porte-monnaie de la victime renfermait encore 245 fr. 50.

— Enfin, à Brebierres, la Scarpe a causé un second accident mortel.

Mardi soir, le garde-champêtre de cette commune, âgé de 65 ans, faisait la retraite dans les cabarets du village situés le long du canal. Vers onze heures, ayant entendu du bruit sur la rive opposée on le vit se diriger vers l'écluse du moulin, endroit d'où partait le tapage.

Depuis ce temps il n'a plus reparu, mais son képi, son bâton et ses lunettes dans leur étui bois ont été retrouvés flottants sur l'eau.

Dunkerque. — *La pêche d'Islande.* — Tous les préparatifs concernant l'industrie de la pêche à la morue sont déjà terminés à bord de nos navires pêcheurs.

On sait que le plus grand soin est apporté pour l'emmagasinement des provisions de bouche, boissons, etc., car c'est là une question des plus essentielles pour la conservations des vivres.

Les primes d'engagement se chiffrant de 50 à 100 francs ont déjà été versées, et sous peu, les marins recevront ce que l'on appelle *les avances*. En effet, une certaine somme d'argent représentant la valeur de 10 ou 12 lasts de mer est versée aux intéressés afin qu'ils puissent se munir des *douceurs* et vêtements nécessaires pour accomplir la période de pêche.

On sait également que la douane admet *en franchise* 52 litres d'eau-de-vie par homme, et pour *toute la saison, ce qui fait en somme deux litres* pour chaque homme et par semaine.

On croit que le départ de la flottille aura lieu vers le 15 du mois prochain.

Nous en reparlerons, car tout ce qui intéresse nos braves pêcheurs fait événement à Dunkerque.

— *Arrestation.* — La brigade de gendarmerie de Béthune vient de conduire à Dunkerque, le nommé Guerlé, prévenu d'abus de confiance et d'escroqueries.

On sait que cet individu s'était fait passer pour le neveu de l'amiral Courbet, adjudant aux spahis, décoré de la Légion d'honneur pour brillants faits d'armes au Tonkin et finalement envoyé en congé de convalescence en notre ville, où il avait commis de nombreux abus de confiance chez divers hôteliers.

Au moment où il allait être arrêté par la police municipale, Guerlé avait jugé à propos de quitter Dunkerque et il s'était dirigé vers Béthune où il a renouvelé son petit truc, mais son stratagème était éventé et la gendarmerie l'a mis en état d'arrestation. Guerlé passera bientôt devant le tribunal correctionnel où il aura à répondre des délits d'abus de confiance, d'escroqueries et de port illégal de décoration.

PAS-DE-CALAIS

Commissaires de police. — M. Dutilleul, commissaire de police à Béthune (Pas-de-Calais), a été nommé commissaire central à Saint-Quentin.

M. Parès, commissaire de police à Bohain, a été nommé commissaire de police à Béthune.

Montreuil. — *Le gras obligatoire.* — Sous ce titre, on lit dans la *Montreuilloise* :

« Pourrait-on jamais supposer que les administrateurs du Bureau de bienfaisance de notre ville en soient arrivés au point d'oublier tout respect des choses religieuses ?

» Avant-hier, mercredi des cendres, jour de jeûne et d'abstinence ordonné par l'Eglise et respecté par tous les catholiques, a été pour les pauvres de Montreuil un jour de gras obligatoire.

» Les fourneaux économiques qui fonctionnent chaque hiver plusieurs jours de la semaine, ont été fermés le mardi gras et une distribution de viande a été faite le premier jour de carême.

» Et l'on viendra encore nous dire que les républicains sont amis de la Religion ?

» Allons donc, farceurs ! Vous bernez le peuple, mais il s'en souviendra. »

Arras. — *Un infanticide.* — Hier soir, a été arrêtée et conduite à l'hôpital, pour y être tenue à la disposition de M. le procureur de la République, une jeune servante accusée d'avoir donné la mort à son enfant nouveau-né en lui serrant la gorge avec les mains.

Le corps de l'enfant a également été transporté à l'hôpital où l'autopsie aura lieu.

Vimy. — *Chronique électorale.* — On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Le décret convoquant les électeurs du canton de Vimy pour élire un conseiller d'arrondissement, a naturellement mis sur le tapis le choix d'un candidat conservateur.

» Tout le monde sait, dans le canton, qu'une réunion considérable de maires, d'adjoints, de notables, au nombre d'une soixantaine, avaient déjà porté ses vues sur M. Detournoy, maire de Givenchy-en-Gohelle, habile cultivateur, entouré partout d'une haute estime, et qui, très certainement, acceptera la candidature qui lui a été spontanément offerte par cette réunion.

» Tout nous porte à prévoir, dès à présent, le succès de cet honorable candidat. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCE du 21 février. — Jules Jonville, rue Stéphenson, cour Dhalluin, 55. — Léa et Léon Tesse, rue d'Alma, 210. — Marthe Heam. rue des Parvenus, 90. — Marie Deportère, rue du Maufait, maisons Amand-Lernould. — Isidore Vandeputte. rue Marceau, 17. — Angèle Lima, rue Turgot, 39. — Ernest Lorthioit, rue du Grand Chemin, 87. — Raphaël Leof, rue de Lille, 165. — Eugène Tackels, à l'Hôtel-Dieu.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 21 février. — Amand Dumez. 23 ans, employé de commerce et Julienne Leduc, 19 ans, tailleuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 février. — Jeanne Waes, 1 an, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 24. — Carlos Mayeux, 2 ans, rue de Naples, maisons Pierre-Delcourt. — Alphonse Grulois, 40 ans, lamier, à l'Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 février. — Octavie Vermersch, au Blanc Seau. — Jean-Bte Lecomte, rue du Chemin-Houpline. — Maria Housset, à la Croix-Rouge — Germaine Derveaux, à la Bourgogne. — Henri Cemerre, rue de la Croix-Rouge. — Angèle Ferret, Chemin des Mottes. — Joseph Boogaerts, à la Croix Rouge. — Malvina Boutry, aux Orions.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 février. — Marie Delannoy, 2 ans 5 mois, au Blanc-Seau. — Justine Raoul, 80 ans 6 mois, propriétaire, rue des Ursulines. — Léa Blaze, 3 mois, sentier de Wattrelos — Henri Bouche, 2 mois 20 jours, rue des Molles-Briques.

Convois funèbres et Obits

Les familles BÉAGUE-COUVREUR, vous prient d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 23 février 1885, à 8 heures 1[4, en l'église Notre-Dame à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Désirée-Joseph COUVREUR, épouse de Monsieur Henri BÉAGUE, décédée à Roubaix, le 20 février 1885, à l'âge de 57 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Champs, 3 . — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DUTILLEUL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Louis Joseph DUTILLEUL, veuf de Dame Céline BOULANGER, décédé à Roubaix, le 20 février 1885, dans sa 51e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1[4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures 1[2, en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 133.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 23 février 1885, à 11 heures, en l'église de Wattrelos, pour le repos de l'âme de Monsieur l'abbé Louis CODRON, décédé pieusement à Wattrelos, le 19 février 1885, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — L'assemblée à l'Hospice. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille MULLIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Hubert-Joseph MULLIEZ, décédé à Hellemmes-Lille, le 19 février 1885, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures 1[2, en l'église d'Hellemmes-Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy.

L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 19 mars 1885, à 10 heures 1[2, en la même église. 10318

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Célestin-Joseph DELATTRE, époux de Dame Irma FOURNIER, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1885, à l'âge de 49 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 8 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame Françoise VERSCHURE, épouse de Monsieur Pierre ECKOUT, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1885, à l'âge de 59 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille SALEMBIER-LEZAIRE, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julienne SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1885, à l'âge de 59 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 24 février 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Napoléon LEBRUN, chevalier de la Légion-d'Honneur, brigadier de douane en retraite, veuf de Dame Philippine-Eléonore DELATTRE, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1885, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 10 heures 1[4, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-François CARRE, époux de Dame Célina PIL, décédé à Roubaix, le 23 février 1884, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint Sépulcre, à Roubaix, le mardi 24 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Joseph LEPERS, décédé à Roubaix, le 29 janvier 1884, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 24 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles MASSON, époux de Dame Adelaïde MATHON, décédé à Roubaix, le 29 janvier 1885, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Un bal de domestiques à l'ambassade française à Bruxelles. — On lit dans le *Patriote* :

« Tandis que les noms des mondains illustres disparaissent à cette heure de crise et s'effacent dans l'oubli, il surgit des Mascarilles sur les tapis de Smyrne de nos grands salons. Il n'y a pas bien longtemps, un des soirs derniers, l'hôtel de l'ambassade de France, au coin de la rue Guimard et de la place de la Société Civile, rayonnait de mille feux. Les voitures se succédaient nombreuses, déposant dans le large vestibule de l'hôtel la foule des invités. Joseph, le grand suisse blond que tous ceux qui ont assisté déjà aux fêtes du comte et de la comtesse de Montebello ont remarqué immobile, dans son costume d'apparat, la hallebarde au poing, au pied du grand escalier, Joseph, toutefois, n'était pas à son poste.

» Ce soir là, c'est lui qui faisait les honneurs diplomatiques.

» Par un caprice étrange, peut-être sans exemple, l'ambassadeur de France avait cédé son hôtel à ses laquais et ceux-ci y avaient réuni leurs amis et connaissances - toute la valetaille du quartier Léopold. La valetaille, pas précisément ! Il y a des degrés dans la domesticité comme il y en a dans l'aristocratie. Les marmitons, filles de cuisine, gens de peine, n'étaient pas invités.

» Le public étaient de choix.... valets de pied et femmes de chambres, maîtres d'hôtels et bonnes d'enfants avaient seuls reçu la carte de bristol, les conviant à la fête. Les cavaliers étaient en habit et cravate blanche; ces dames et ces demoiselles s'étaient parées de leurs plus beaux atours, et je vous prie de croire que, parmi les petites bonnes anglaises et allemandes, qui valsaient sur le parquet ciré de l'ambassade de France, il y avait des minois frais et ravissants qui n'eussent pas du tout fait plus mauvaise figure en compagnie plus brillante.

» On jouait la comédie ! Oui, comme je vous le dis ! Et pour remercier sans doute les maîtres de céans d'une si large hospitalité, une comédie où les maîtres sont bien arrangés des mains de domestiques. C'est le valet de chambre de M. Dechamps, secrétaire de la légation, qui tenait le premier rôle, et l'on peut dire en toute sincérité que, quoique domestique, il l'a tenu de mains de maître. Après tout, ce n'était que justice.

» Au théâtre, on arrange si souvent les domestiques devant les maîtres, qu'il était bien permis, une fois en passant, d'arranger les maîtres devant les domestiques. La pièce a eu un brillant succès, et les interprêtes ont été chaleureusement applaudis.

» Après la comédie, on a dansé et dansé jusqu'au matin. Un buffet, abondamment garni — M. de Montebello n'en dresse pas d'autre pour ses réceptions personnelles — fut, on le pense, fort visité.

» Au cours de la soirée, le ministre de France, donnant le bras à la comtesse, est venu faire une apparition dans la fête, puis les maîtres furent se coucher, tandis que, dans leurs salons, leurs domestiques continuaient la danse. »

Et maintenant qu'on nous dise encore que les diplomates de la République ne nous représentent pas dignement à l'étranger.

Renaix — La cour d'appel de Gand a acquitté hier samedi le bourgmestre et les échevins de Renaix.

Ainsi tombent toutes les accusations saugrenues dont quelques représentants libéraux se sont fait l'écho à la Chambre.

Il est à noter que la cour d'appel de Gand est composée exclusivement de libéraux, à deux exceptions près

On sait que MM. les bourgmestre et échevins de Renaix étaient poursuivis du chef de faux en écriture électorale.

Il s'agit, au fond, du refus de ratifier les radiations arbitraires ordonnées par le commissaire d'arrondissement Van Butsele.

Tournai. — La population de l'Athénée qui était de 300 en 1882, 293 en 1883 est actuellement de 284 élèves.

Le recensement général récemment fait, des établissements d'enseignement laïque de l'Etat, atteste un accroissement si peu sensible qu'il est même la condamnation de la politique libérale, qui avait fait de la laïcisation de l'enseignement une véritable machine de guerre.

Ostende. — *Les baleines échouées à Ostende* — A propos de la baleine échouée, il y a huit jours, à Ostende, la *Flandre libérale* publie une analyse d'une brochure trouvée à la bibliothèque de l'Université de Gand et qui porte pour titre : « Notice sur la baleine échouée près d'Ostende, le 5 novembre 1827, et sur les fêtes données par H. Kessels à l'occasion de la prise de possession, au nom de S. M. le roi des Pays-Bas, du squelette de ce cétacé. » Cette notice fut imprimée à Gand en 1829 et a pour auteur un certain M. Bernaert, qui, ayant assisté à tous les actes de ce grand événement, eut l'idée d'en conserver le souvenir pour les générations futures.

M. Bernaert rappelle en quelques lignes les échouages de baleines sur la cote belge. En 1478 le magistrat de Bruges offrit au comte Philippe un monstre marin qu'une grande tempête avait jeté sur le rivage près d'Ostende. En novembre 1402 ou 1403 un ouragan fit échouer 8 baleines devant le port d'Ostende; enfin le 20 janvier 1762 on découvrit encore un cétacé mort sur la côte entre Blankenberghe et Ostende à une demi-lieue de cette dernière ville. Il fut vendu au souverain pour 192 florins courant de Flandre (400 fr.)

La dissection de la baleine de 1827 commença le 14 novembre et fut terminée le 19. Le même jour, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. la reine, il y eut une fête sur la plage, pour les ouvriers qui avaient été employés au dépècement et pour leurs familles. *Seize danseurs formèrent des quadrilles dans l'intérieur de la mâchoire et cent quatorze personnes y burent à la santé de l'« auguste protectrice des Belges.* »

La loi scolaire à Ostende. — On écrit d'Ostende à l'*Indépendance* : « Le conseil communal de notre ville a décidé affirmativement l'introduction du clergé dans nos écoles communales gratuites.

M. le bourgmestre a fait connaître que l'administration devait se soumettre à la loi, au risque, si elle ne le faisait pas, de devoir adopter, soit payer une école libre.

Le conseil a compris la situation. Il sera cependant demandé aux parents des élèves s'ils désirent que leurs enfants reçoivent l'instruction religieuse du curé ou de l'instituteur. »

Louvain. — On mande de Louvain que M. le chanoine Lamy, président de la pédagogie Marie-Thérèse et professeur à la Faculté de théologie de l'Université catholique, vient d'être élevé à la dignité de Prélat domestique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Nous apprenons en même temps que le nouveau dignitaire a été récemment nommé membre de l'*Académie de la religion catholique de Rome* dont font déjà partie deux des illustrations de l'*Alma Mater* : Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'*Université*, et Mgr Van Weddingen, docteur en théologie, camérier secret du Saint-Père et aumônier de la Cour.

— *Mort de misère.* — On écrit d'Arlon que le cadavre d'un vieillard de 75 ans environ a été trouvé dans un petit bois longeant la route d'Arlon à Bastogne, sur le territoire de la commune d'Attert, à 2 lieues d'Arlon.

Ce vieillard, bûcheron de son état, était allé au bois vers 8 heures du matin et 2 heures après on a découvert son cadavre. Sa casquette et une hache dont il était nanti ont été trouvées à son côté.

Il résulte, des constatations faites, que ce vieillard est Dominique Mergen, journalier à Attert. Des médecins d'Arlon ont constaté qu'il ne portait aucune trace de violence et que le malheureux vieillard semble avoir succombé par suite de privations et de misère.

FAITS DIVERS

Une dépêche de Baltimore annonce que Thaddeus-Louis Poniatowski, petit-fils du roi Stanislas de Pologne, est depuis deux ans employé comme berger sur la ferme du docteur Patterson, près de l'asile des aliénés de Mount-Hope, dans le comté de Baltimore.

Un divorce royal. — Une bien singulière affaire, qui fait grand bruit en Autriche, vient brusquement appeler l'attention sur la Serbie. Le roi Milan a épousé, comme on le sait, la princesse Nathalie Petrowna, de la famille princière russo-roumaine des Catarzi. Le roi Milan a un héritier, mais il est valétudinaire, faible et condamné par les médecins. D'autre part, la reine Nathalie, au dire des médecins, n'aura plus d'enfants. La dynastie des Obrenowitsch s'éteindrait donc, ce qui cause un certain émoi Il est donc question de doter richement la reine et de lui faire le sort qui fut réservé à Joséphine. Le roi Milan est né en 1854, il n'a donc que 31 ans, et il épouserait en secondes noces une princesse qui rapprocherait la Serbie d'un Etat auquel elle est intimement liée, surtout depuis 1878, c'est-à-dire après le traité de Berlin. Il est évident que cette princesse est Autrichienne.

Un nouveau Naundorff. — Il paraît que l'Angleterre va avoir aussi un Naundorff. Une lettre privée, reçue il y a quelques jours des Etats-Unis, assure que la ville de Savannah a le bonheur de posséder un Anglais se faisant appeler lord Baltimore et revendiquant les droits au trône de la Grande-Bretagne. Ce chevalier d'industrie ou ce fou, comme vous voudrez, se rattache-t-il aux Stuart, aux Tudor, aux Plantagenet ? Voilà qui n'est pas clair. Mais ce qui est certain, c'est qu'il appuie ses prétentions sur de vieux documents tirés on ne sait d'où, et sur le vu desquels plusieurs naïfs Américains lui ont, paraît-il, avancé des fonds pour lui permettre de venir en Angleterre et de faire transférer sur son front la couronne que porte *l'usurpatrice* Victoria.

Mœurs contemporaine. — Onze conseillers municipaux de la commune d'Entrains-sur-Nohain (Nièvre) viennent d'adresser à M. le procureur général près la cour de Bourges une plainte contre un conseiller, M. Surgot, ancien maire, — lequel, en pleine séance présidée par le maire, a dit à ses collègues : « Je me f... de vous », et a ajouté, en quittant la salle : « Je vous emm... tous. »

Les signataires de la protestation (onze sur treize présents) demandent qu'un acte semblable ne reste point impuni.

Une amusante histoire racontée par l'*Echo de Paris*. Ce n'est peut-être pas neuf, mais c'est toujours drôle :

Un agent de change conduisait un breack sur le boulevard.

Au tournant de la rue Le Peletier, il accroche un monsieur, — comte italien, — et le renverse dans le macaroni du ruisseau.

L'agent de change saute de voiture et s'excuse le mieux du monde.

— Vous n'êtes pas blessé, monsieur?

— Non, zé né souis pas blessé, mais ma redingote, il est pardoue ! et aussi lé pantaloun.

Et deux larmes sillonnent le mâle visage de ce compatriote de Verdi.

— Mon Dieu ! monsieur, reprend l'agent, je suis désespéré de ma maladresse...

— Zé né pourrai plus sortir ! respirer ! prendre l'air ! Que c'est si bon !

— Mais nous sommes précisément devant le magasin de mon tailleur...... et si j'osais vous prier....

— Z'accepte, moussié, z'accepte !

L'agent de change présente sa victime au tailleur, déclare que la commande sera pour son compte, et se retire.

— Prénez mésoure ! dit l'Italien.

Et il commande :

Un habit, un pantalon et un gilet noir;

Deux gilets blancs;

Un costume de fantaisie, étoffe anglaise;

Une robe de chambre ;

Un pardessus ouaté et fourré ;

Une redingote beleue.

Il envoie chercher six cravates, deux paires de bottes, un chapeau.

Il emprunte cinq louis au tailleur et s'en va en disant :

— Quel malheur que z'aie été renversé par oun manant !

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Nouvelles opérations au Tonkin

Paris, 22 février. — La *République française* confirme que le général Brière de l'Isle prépare de nouvelles opérations contre les Pavillons-Noirs dans le cours supérieur du fleuve Rouge.

Réunion anarchiste

Paris, 22 février. — Une réunion de 200 anarchistes a été tenue hier, salle Lévis. Des discours très violents ont été prononcés. Un ordre du jour blâmant les agissements de la police et acclamant la future révolution sociale, a été adopté.

Le *Cri du Peuple* prétend qu'une quinzaine d'arrestations ont été opérées à la sortie de la réunion.

La conférence

Berlin, 22 février. — La commission de la conférence a terminé hier ses délibérations. Elle a approuvé le rapport de M. Lambermont sur l'ensemble des travaux de la conférence.

La conférence se réunira lundi et mardi. La séance de clôture aura lieu dans le milieu de la semaine.

Les affaires d'Egypte

Londres, 22 février. — On est très inquiet sur la situation générale des affaires. On annonce que l'envoi de la flotte turque dans la mer Rouge, fait craindre la réouverture de la question d'Orient.

D'après une dépêche de Souakim, les autorités turques font courir le bruit que les troupes anglaises ont été massacrées, et que le général Wolseley a été fait prisonnier.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Lundi 23 février 1885. — Bureaux à 7 h. 0[0. — Rideau à 7 h. 1[2

Représentation extraordinaire donnée par la nouvelle troupe lyrique Direction de M. Delestany-Kastner

Manon, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, paroles de Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Jules Massenet.

Décors nouveaux. — Prix des places ordinaires.

Pour la location, s'adresser chez M. Lesguillon, rue du Vieil-Abreuvoir.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Dimanche 22 février 1885. — Bureau à 7 h. 0[0. — Rideau à 7 h. 1[2. — Abonnements suspendus.

Lackmé, opéra en 3 actes.

Lundi 23 février. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h 1[2, Ma Camarade, comédie en 5 actes, par MM. H. Meilhac et Philippe Gilles.

Divorçons, comédie en 3 actes.

CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme fondée en 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Agence de **Roubaix**, rue Nain, N°20; **Tourcoing**, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Dépôts remboursables: à 5 ans, 5 0[0 l'an ; — à 3 ans, 4 1[2 0[0 l'an; — à 2 ans, 4 0[0 l'an; — à 18 mois, 3 1[2 0[0 l'an ; — à 1 an, 3 0[0 l'an ; — à plus court terme et à vue, à des taux divers — Prêts sur titres français et étrangers. — Escompte et recouvrements. — Délivrance de chèques, traites, lettres de Crédit sur France et étranger. — Garde de titres. — Régularisations de titres. — Ordres de Bourse, sans commission. — Vente sans frais des Obligations de Chemins de fer aux prix des Compagnies. — Souscriptions. — Vente et achat de monnaies étrangères. — Escompte de coupons divers, — paiement immédiat, sans aucun frais, des coupons échus *Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Est, Midi et Orléans*, — ainsi que des rentes françaises et des obligations Ville de Paris. 10039

BEAUTÉ, HYGIÈNE, FRAICHEUR

Le seul savon des Princes

recommandé par les sommités médicales est le

SAVON DES PRINCES DU CONGO

N° 198 de la Maison VAISSIER Frères.

Ce savon, à base de produits balsamiques, conserve au teint une fraîcheur éclatante.

Demander chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 638e livraison (21 février 1885). TEXTE : Histoire d'un Berrichon, par J. Girardin — Il revient de Saint-Malo. — Toto, par J. Levoisin. — Chinoiseries. — Quelques expériences, par Albert Lévy. — L'enfant du 26e, par André Gérard. — La tour de Londres et le palais de Westminster. par Louis Rousselet.

DESSINS : Tofani, Jeanniot, Taylor.

Bureaux à la librairie HACHETTE et Ce, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

COMMERCE

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — MM. Personnaz, Lameignère et Gardin, 8, rue Sainte-Cécile, Francoz, Henon, Greder, 19, passage Saulnier, P. Sangouarre, 27, rue du Mail, R.-D. Warburg et Cie, 22, rue Richer, G. Besnard, 7, rue Bergère, Lefebvre, 16, rue Grange-Batelière, Ch. Schaff, 65, rue du Faubourg-Poissonnière, Dreyfus frères et Teweles, 10, rue Cadet, Burger, 22, rue Vivienne, Guilbert, 17, rue Paul-Lelong, L. Lévy, 46, rue des Jeûneurs, Brussel et Kieffe, 51, faubourg Poissonnière, L. Mas et Cie, 21 bis, rue Paradis-Poissonnière, ont des acheteurs en tissus de Roubaix.

Laines

FOURMIES, 21 février.

Nous sommes forcé de constater que les affaires vont de plus en plus mal. On vend très peu de fil et l'on n'a pas si tôt consenti à une baisse de 10 centimes qu'il faudrait en accorder 20.

Il n'y a pas d'illusion à se faire : nos filatures produisent plus que les tissages n'absorbent actuellement et il semble que le seul remède à apporter à un tel état de choses serait une entente des filateurs, en vue de diminuer la production. Les plus sages peuvent en prendre l'initiative sans se préoccuper de leurs voisins.

C'est le seul moyen d'arrêter la dégringolade de la façon, dont la baisse est déjà escomptée comme on escompte la crainte du stock chez les filateurs à forfait.

De sorte qu'il n'y a plus de cours ; on vend comme on peut, sans raisonner avec le prix coûtant, puisqu'on vend en perte.

De même pour les tissus, si ce n'est encore pis.

(*Journal de Fourmies.*) V. BACHY.

MONTEVIDEO, 23 janvier.

Marché faible. Ventes 200,000 arrobes de liv. sterl. 2.40 à 3.60. Env. 1,000 ont été embarquées pour compte des détenteurs Stock 400,000 arrobes. Cours du jour : merinos 9d. (2 fr. 20), 1[2 merinos 1[2 premières 8 1[2d. (2 fr. 10), première en moyenne 8 1[4d. (2 fr. 05), secondes 7d. (1 fr. 90), troisièmes 6 1[4d. (1 fr. 65), criollas 5d. Les cotations en deniers s'étendent coût et frêt pour les Etats-Unis et en francs pour la vente du Havre.

Peaux de moutons : Marché sans changement. Ventes 3.6 balles de liv. sterl. 0.95 à 2 20. Stock 287 balles.

PORT-ELIZABETH, 24 janvier.

Depuis notre avis du 17 courant, nous avons reçu des nouvelles de l'ouverture des enchères de Londres mandant une baisse de 1[2 à 1d. sur les cours de clôture de la précédente série Cette baisse a influencé défavorablement notre marché et dans l'attente d'avis ultérieurs il règne peu de disposition aux achats. En Uitenhage snow white on a traité un petit lot de 1[2 b]s extra choix à 1s. 6 3[4d.; env. 60 b]s qté moyenne à 1s. 2 3[4d ,une même quantité laine inférieure à 1s. 5 3[4d. ; une partie de 20 balles qté moyenne a été embarquée pour compte du détenteur. En country scoured on a fait 40 balles bonne bulky Freestate, très peu défectueuse, probablement à 10 1[2d. Les laines flee ewashed ont eu la vente de 20 balles bonne qualité moyenne à 7 1[2d. En laines en suint bleuâtres longue soie supérieure 20 à 30 balles (tonte particulière) ont changé de mains à 7 1[4d. Pour laines en suint bleues de qté moyenne les acheteurs se tiennent sur la réserve pour le moment ; on a seulement vendu 80 ou 100 b. de 5 à 5 1[2d.

Stock : 4,300 balles laines en suint 100 balles fleece, 500 b]s scoured, 1,700 b]s snow white, ensemble 6,600 balles.

Change : Sur Londres à 60 jours de vue 1 1[1 0[0 d'escompte.

Lins et Toiles

DUNDEE, 20 février.

LINS. — Les pleins prix sont maintenus, mais il n'y a plus autant de demande que précédemment, les consommateurs ayant acheté pour leurs besoins immédiats. Pour le livrable les prix ont encore une tendance à la hausse et par suite on a traité très peu d'affaires ici. Riga est maintenant tenu de liv 32 à liv. 32 10 pour K.

JUTES. — La demande a été plus calme pour tous les genres, mais les meilleures qualités maintiennent leurs prix.

FILS. — La demande pour les fils de lin et d'étoupe n'a pas changé depuis huit jours, les cours sont fermes, mais on ne traite plus autant que les semaines précédentes. La demande et les prix des fils de jute ne se sont pas améliorés

TOILES. — Les forts prix-courants réduisent la demande, mais les manufacturiers sont généralement bien occupés.

Houblons

ALOST, 21 février.

Au marché de ce jour, il a été vendu 3 sacs qualité ordinaire de fr. 45 à 4[illegible], en culture fr. 45 à 50, suivant mérite.

Pétroles

HAMBOURG, 21 février.

Marché ferme ; disp. 7,20 Rm ; août-déc. 7,70 Rm.

BRÊME, 21 février.

Marché hausse ; dispon., 7,10 Rm ; sur août-déc. 7,60.

BRÊME, 20 février.

Raffiné. — Marché hausse ; disponible, 6.95 Rm, sur mars 7... Rm, avril 7 10 Rm, sur mai 7 15, août-déc. 7 50 Rm.

HAMBOURG, 20 février.

Raffiné. — Ferme; disp. 7 30 Rm pap., . .. Rm. arg., sur fév. 7 20 Rm pap. 7 15 Rm arg., sur mars. 7 25 Rm pap. . . Rm arg.

Saindoux

LE HAVRE, 21 février.

Marché calme ; ventes .. tierçons; on cote Wilcox disp. fr. 48 ..

LE HAVRE, 20 février.

Marché calme. Ventes . . tierçons; on cote dispon. et courant fr. 47 75 ; sur mars fr. 48 . ; sur avril fr. 48 25, sur mai 48 50, sur juin fr. 48 75, sur juillet fr. 49 .., sur août fr. 49 25, sur sept., fr. .. . , les 50 kil.

BRÊME, 20 février.

Wilcox disp. 38 1/4 pf.; sur février-mars 38 1/4 pf.

MERCURIALES DIVERSES

HAZEBROUCK, 21 février.

Mercuriale de l'arrondissement d'Hazebrouck

Prix moyen à l'hectol. de blé.		Pain de ménage, le kil.
Hazebrouck.	16 ..	29 ./.
Bailleul.....	16 02	31 ./.
Cassel......	16 27	27 1/4
Estaires.....	15 75	27 1/2
Merville....	.. ..	26 2/3

LENS, 20 février.

Blé.........	14 ..	16 25	Œillette	25 ..	27 50
Seigle........	11 ..	13 ..	Cameline.....	13 ..	14 50
Escourgeon ..	11 ..	12 25	Lentilles........	.. ..	.. ..
Avoine	7 ..	8 50	Orge.........	9 ..	11 25
Colza.........	.. ..	.. ..	Sainfoin	.. ..	.. ..

AIRE, 20 février.

130 h. pom. de terre.	4 50	Beurre, le kilog. ..	3 70
Poulets, par couple..	5 50	Œufs les 26	1 80

ESTAIRES, 19 février.

Beurre en pièces de 750 grammes........	2 25	. ..
Œufs, les 26............................	1 75	. ..

MERVILLE, 13 février.

Beurre en pièces de 1/2 kil..............	1 35	1 55
Œufs, les 26..............................	1 75	..

POPERINGHE, 20 février.

Froment.....	16 24	.. ..	Fèves............	.. ..	.. ..
Seigle	12 75	.. ..	Pom. de terre.	7 ..	.. ..
Avoine	10 25	.. ..	Beurre le kilo.	2 70	.. ..

Houblon. — On cote 50 à les 50 kilos pour 1881.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 19 février

ACTIF

Encaisse de la Banque..........	2.041.678.921	64
Effets échus hier à recevoir..........	159.010	15
Portefeuille de Paris : Commerce......	230.193.938	94
Portefeuille des succursales : Effets sur place..........	524.892.156	..
Avances sur lingots et monnaies..........	4.617.400	..
— — succursales	34.000	..
Avances sur titres..........	138.229.837	33
— — succursales	113 033.529	..
Avances à l'Etat..........	140.000.000	..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834.......... (a)	10.000.000	..
Ex-banques des départements.... (b)	2.980.750	14
Rentes disponibles..........	99.864.177	88
Rentes immobilisées.......... (c)	100.000.000	..
Hôtel et mobilier de la Banque.. (d)	4.000.000	..
Immeubles des succursales..........	8 263.449	..
Dépenses d'administration..........	528 957	36
Emploi de la réserve spéciale..... (e)	11.997.444	16
Monnaies italiennes en dépôt..........	....	
Divers..........	66.371.788	04
	3.684.855.859	64

PASSIF

Capital de la Banque..........	182.500.000	..
Bénéfices en addition au capital..........	8.002.313	54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834.......... (a)	10.000.000	..
Ex-banques départementales......(b)	2.980.750	14
Loi du 9 juin 1857.......... (c)	9.125.000	..
Réserves immobilières.......... (d)	4.000.000	..
Réserve spéciale.......... (e)	11.997.444	16
Billets au porteur en circulation.....	2.924.337.610	..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées..........	11.951.475	58
Billets à ordre et récépissés..........	32.917.228	03
Comptes courants du Trésor..........	133.690.723	21
Comptes courants de Paris..........	274.413.710	93
— — des succursales....	44 837.636	..
Dividendes à payer..........	1.069.981	..
Effets non disponibles..........	....	
Escomptes et intérêts divers..........	5 565.461	58
Réescompte du dernier semestre..........	2.038.878	43
Divers..........	22.374.642	04
	3.684.855.859	64

Décomposition de l'encaisse au 19 février

Or..........	1.004.328.891	34
Argent..........	1 037.350.030	30
	2.041.678.921	64

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse argent..........	8 418.000

DIMINUTION

Portefeuille..........	42.818.000
Avances sur titres..........	2 367 000
Circulation des billets..........	17.696.000
Comptes courants particuliers...	5.241.000
Comptes courants du Trésor.....	4.989.000
Encaisse or..........	000 000
Bénéfices de la semaine..........	556.000

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 21 février 1885.

Le marché a eu une allure excellente durant cette huitaine, et cela malgré la baisse considérable des consolidés anglais, et l'agitation qui n'a cessé de régner sur la place de Londres. Il est vrai que les bonnes nouvelles reçues de l'Extrême-Orient ont été suffisantes pour arrêter les réalisations qui auraient pu se produire, par suite du trouble existant au stock-exchange. — Les Rentes françaises ont eu un marché très actif qui les a fait s'améliorer. — Le 3 0[0 de 81.15 à 81.60. — L'Amortissable a monté de 82.80 à 83.20 — Le 4 1[2 s'est élevé de 109.55 à 109.82. — Les actions de la Banque de France s'inscrivent sans changement notable à 5.145 fr.

Le Crédit foncier s'est amélioré de 1,332,50 à 1,336,25. Les différentes Obligations foncières et communales ont un marché animé au comptant Les folies qui se commettent en ce moment sur un grand nombre de valeurs de spéculation font prévoir que le marché sera de nouveau soumis à de prochaines secousses contre lesquelles les capitaux prudents se prémunissent en mettant plus de hâte que jamais à se réfugier dans les valeurs de tout repos; c'est la raison pour laquelle les Obligations du Foncier sont si recherchées. Nous enregistrons une nouvelle avance sur la Banque de Paris qui, de 770 a progressé à 795 fr. La Banque d'escompte a continué sa marche en avant à 570 et c'est justice. On ne peut que lui tenir compte de la perspicacité que son administration a déployée ces dernières années dans la formation de son portefeuille. La Société Générale a eu un marché peu animé, mais conserve néanmoins d'excellentes tendances, qui se traduisent par de la hausse. Sur le Rio-Tinto, les transactions sont toujours aussi suivies, ces titres ne s'éloignent pas du cours de 320 fr. L'extraction du cuivre est tout aussi considérable que par le passé, et les bénéfices de la Compagnie sont en augmentation constante.

Les Chemins Méridionaux Italiens montent à 690 fr. se rapprochant du cours de 700 fr. qu'ils auront bientôt atteint pour le dépasser. Les recettes sont toujours en progression, la loi des conventions va être votée; ce sont là des raisons de hausse qui porteront les Méridionaux au cours de 800 dans un avenir peu éloigné. L'Italien a repris sa marche en avant. L'opinion publique est rassurée sur la question du concours que l'Italie peut prêter à l'Angleterre et elle n'entrevoit nullement une augmentation de dépenses de ce chef. Toutes choses restant les mêmes, les raisons de hausse ont repris le [illegible] avantage. Les succès que remporte le ministère devant le Parlement Italien dans la discussion des conventions de chemins de fer sont de nature à fortifier la confiance des capitalistes. Une fois la question de la conversion des chemins de fer réglée, celle de la conversion du 5 0[0 Italien se posera tôt ou tard et cette éventualité ne peut qu'accentuer le mouvement actuel. L'impulsion nouvelle donnée aux affaires du Crédit Viager par une direction intelligente, la réorganisation des agences en province et à l'étranger, les nouvelles combinaisons qui sont à l'étude, font présager que cette compagnie occupera avant peu une place des plus honorables parmi les meilleures compagnies d'assurance sur la vie.

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix.—Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 (Maison à Lille.)